

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 4456

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la possibilité de mettre en œuvre une territorialisation des dispositifs d'aides, afin de prendre en compte les spécificités des territoires et de garantir notre souveraineté alimentaire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le Gers, les spécificités pédologiques et climatiques du territoire sont nombreuses par rapport à d'autres départements. Cela a conduit les agriculteurs à développer leur exploitation vers la polyculture élevage.

Le département du Gers subit depuis de nombreuses années des aléas à la fois climatiques et sanitaires qui viennent contraindre la pérennité des exploitations agricoles.

Depuis 2016, les aviculteurs sont confrontés à l'épizootie d'influenza aviaire (IA). Depuis 2023, les éleveurs bovins sont confrontés à la Maladie hémorragique épizootique (MHE). Depuis de nombreuses années, les viticulteurs et les céréaliers doivent réussir à produire avec de forts aléas climatiques venant amoindrir leurs récoltes.

L'Etat a toujours répondu présent pour venir en soutien des agriculteurs, mais nous devons aujourd'hui trouver des solutions permettant d'assurer une meilleure lisibilité pour l'agriculture de demain permettant d'assurer notre souveraineté alimentaire.